

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 décembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Etaient présents : Nicolas CRIAUD – Ghislaine HERVOCHE (arrivée 18h08) - Frédéric DUNET - Florence PENOT-MARTINEAU - Denis LENORMAND - Audrey PERDEREAU - Xavier FOURNIER – Catherine LACROIX - Laurent CHASSAING - Jacques GUIHÉNEUF - Rose-Anne MOREAU - Joseph GAULTIER - François FONTAINE – Yannick DANIO – Isabelle MELLOUET - Joëlle URVOIS - Gwénaëlle MORVAN - Gwendoline MORAND-GABARD (arrivée 18h06) - Caroline LEBEAU - Stéphane SIMON - Audrey DUBOIS (départ à 20h15 - absente pour les délibérations n°18 à n°45) - Guillaume GENRE - Mercédès FORGE - Jean-Noël DESBOIS - Alain LE GENTIL - Gaëlle ESTAY - Charles de KERSABIEC - Jean-Luc BAHOLET - Sylvie COSTES (arrivée 18h10) - Catherine BAILHACHE.

Etaient excusés : Anthony PEDRON donne pouvoir à Audrey PERDEREAU - Anouk PAOLOZZI-DABO donne pouvoir à Yannick DANIO - Nicolas RENAUD donne pouvoir à Nicolas CRIAUD – Audrey DUBOIS donne pouvoir à Rose-Anne MOREAU

Secrétaire de Séance : Joseph GAULTIER

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que le Conseil Municipal se réunit en respectant les gestes barrières. Aussi, le port du masque reste obligatoire dans les lieux clos. Pour le public, on ne peut accueillir plus de 15 personnes.

Il propose de désigner Joseph GAULTIER secrétaire de séance et le prie de bien vouloir procéder à l'appel nominal des élus.

A l'issue de l'appel nominal des élus, Monsieur le Maire indique avoir reçu 3 questions orales présentées successivement par Charles de KERSABIEC, groupe Nouveau Souffle pour Guérande, Mercédès FORGE, groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire et Catherine BAILHACHE, groupe Guérande, l'Avenir en Presqu'île. Monsieur le Maire propose que, conformément au Règlement Intérieur, ces sujets soient traités en fin de séance.

Puis Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée délibérante le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 novembre 2021.

Charles de KERSABIEC souhaite connaître dans quel délai l'on peut espérer la diffusion des débats sur Internet.

Monsieur le Maire répond que le prestataire chargé d'équiper la salle du Conseil Municipal a été retenu suite à l'appel d'offres lancé à cet effet. Toutefois, l'installation a pris du retard dans la mesure où la crise sanitaire retarde la livraison du matériel chez le fournisseur. Dès que le matériel aura été réceptionné par le prestataire, ce dernier procédera à l'installation et la diffusion devrait être dès lors possible.

Catherine BAILHACHE indique que pour ce compte rendu, elle a envoyé les corrections qu'elle souhaitait voir prise en compte et elle remercie Madame MARTIN qui en tient compte avec beaucoup de clarté. Une phrase a cependant été entendue lors d'une discussion sur la participation des minorités à la Commission de sélection du budget participatif et elle n'est pas dans le compte rendu. Monsieur le Maire a en effet indiqué que le Conseil Municipal n'est pas un lieu de débat, incitant à ce que les échanges se fassent en Commission. Selon Catherine

BAILHACHE, le Conseil Municipal n'est pas une chambre d'enregistrement. Les élus n'assistent pas à toutes les Commissions, l'exercice de la démocratie entraîne des débats nécessaires et publics encadrés par le Règlement Intérieur. Pour retrouver à quel moment cet échange a eu lieu précisément, elle a voulu reprendre l'enregistrement du Conseil. Ce dernier n'est pas en ligne. Une question tout d'abord, pourquoi les enregistrements ne sont-ils plus en ligne ? Pourquoi l'échange en question n'est-il pas repris ? De plus, lors des échanges au cours du Conseil Municipal dernier, Catherine BAILHACHE estime que Monsieur le Maire a été particulièrement méprisant, lors des prises de parole de la minorité, et, particulièrement envers sa personne. Elle dit voter près de 80% des délibérations. Plusieurs des questions qu'elle a posées avaient été envoyées préalablement aux Adjointes. Je souhaite que le Maire réponde clairement aux questions posées et dans des échanges sereins.

Monsieur le Maire dit ne pas avoir tenu les propos qui lui sont prêtés, à savoir que le Conseil Municipal n'était pas un lieu de débat. Selon lui, il a simplement rappelé que le Conseil Municipal n'est pas le lieu où les débats tenus en Commission doivent être réitérés.

Alain LE GENTIL constate que le conseil municipal affiche 45 délibérations à l'ordre du jour : cela ne lui semble pas raisonnable et cette situation ne crée pas les conditions d'un réel exercice démocratique pour les élus responsables que nous sommes toutes et tous.

Il faut déjà trouver le temps nécessaire pour lire les documents préparatoires. C'est l'occasion pour lui de renouveler la demande du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire de recevoir les documents plus tôt, par exemple le vendredi à J-10 par rapport à la réunion du Conseil.

Pourquoi cette accumulation de délibérations ? Certes nous sommes en fin d'année et beaucoup de décisions doivent être prises avant le 31 décembre. Mais il pense qu'il y a aussi un manque d'anticipation et une fréquence trop faible des réunions du Conseil Municipal. Des réunions plus fréquentes avec un ordre du jour moins chargé seraient bénéfique pour tous.

Qu'en est-il des dates des réunions de conseil en 2022 ? Il a entendu dire que la prochaine aurait lieu seulement en mars, ce qui lui semble problématique, avec, de plus, des gros sujets à traiter tel que le Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Maire reconnaît que l'ordre du jour est copieux mais c'est souvent le cas en fin d'année. Il admet également que le calendrier est rythmé mais rappelle que l'ensemble des délibérations soumises à l'examen du Conseil Municipal ont été préalablement étudiées au sein des Commissions Municipales.

S'agissant des dates des Conseils Municipaux en 2022, il y reviendra en fin de séance.

Monsieur le Maire cède la parole à Jacques GUIHENEUF qui introduit l'objet de la première délibération avant de demander à Guillaume DEPRE de LAD SELA d'intervenir.

1 Compte-rendu annuel de l'opération d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de la Maison Neuve - (CRAC au 31 décembre 2020) - Intervention de Monsieur Guillaume DEPRÉ – Lad SELA

Guillaume DEPRÉ commente le diaporama présenté en séance.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DEPRÉ pour sa présentation et demande si cette dernière suscite des commentaires.

Alain LE GENTIL précise que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire vont approuver ce compte rendu de la SELA ; il a toutefois une question : à quoi correspond le fonds

de concours de 345 547 € versé à la collectivité ? Il est indiqué que cela doit permettre d'équilibrer le bilan financier de l'opération ? Peut-on avoir des explications à ce sujet ?

Guillaume DEPRÉ précise que le fonds de concours est à mettre en relation avec les cessions des emprises foncières liées à la réalisation des équipements de superstructure. Il a été décidé, dès le CRAC 2012, pour des questions fiscales (TVA) de valoriser les terrains à destination d'équipements publics au prix auquel LAD SELA les a acquis et de compenser ce coût par la mise en place d'un fond de concours équivalent.

Le fond de concours a été diminué dans les CRAC 2018 et 2019 afin de permettre d'équilibrer l'opération suite aux aléas d'opérations.

Charles de KERSABIEC a bien noté qu'il était demandé aux conseillers municipaux de valider les comptes. Il espère que cela a été fait sérieusement par les services financiers de la Ville. Il ne trouve pas cela suffisant. Il aimerait avoir une appréciation de la Municipalité sur la réalisation du projet qui doit s'étaler de 2008 à 2029, ce qui est très long. Il aimerait savoir si l'on est toujours en phase avec les objectifs initiaux et si le calendrier sera respecté. Qu'en sera-t-il des futurs équipements publics.

Selon Monsieur le Maire tout a été expliqué dans le rapport de LAD SELA. A sa connaissance, la commercialisation est fluide et fonctionne bien. Aucun retard n'a été constaté.

Pour Jacques GUIHENEUF, le bilan est réévalué chaque année et l'on peut savoir où l'on en sera en 2029.

Charles de KERSABIEC estime que ce dossier manque de lisibilité.

Maintenant que les premières tranches sont terminées, Catherine BAILHACHE souhaite que Vélocéan soit très vite remis en état pour qu'il puisse rouvrir cet été.
Monsieur le Maire lui répond que c'est prévu.

Vote : Unanimité

La parole est donnée à Ghislaine HERVOCHE qui rend compte de la signature du protocole sur les violences conjugales.

Elle rappelle que le jeudi 25 novembre dernier, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, proclamée par l'ONU depuis 1999, notre protocole Ecoute mise en sécurité et accompagnement coordonné des personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales a été signé. Le conseil départemental, la Gendarmerie Nationale et 4 associations que sont le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles), Solidarité estuaire, Solidarité femmes, France victimes 44 l'ont paraphé.

Il s'agissait de formaliser le partenariat existant entre les acteurs impliqués au quotidien dans la prévention et la lutte contre les violences intrafamiliales. Il faut continuer à renforcer le réseau et le maillage.

A ce titre, Cap Atlantique dans le cadre de son programme local de l'habitat lance aussi une réflexion sur la mutualisation des logements d'urgence sur le territoire communautaire, le CCAS accueillant déjà des femmes victimes n'habitant pas la commune.

En ce jour de signature officielle, ils se sont engagés dans leurs champs d'interventions respectifs à mettre en commun leurs expertises, leurs moyens matériels et humains pour atteindre les objectifs énoncés :

- Favoriser l'accueil, l'écoute et l'orientation des personnes victimes de violences
- Améliorer l'accompagnement des victimes
- Développer les réponses apportées aux victimes en matière de mise en sécurité à travers les 5 hébergements d'urgence de la Ville

A la suite de cette signature, le Comité technique constitué de tous les signataires va se réunir en janvier afin de finaliser ensemble des actions de sensibilisation et de prévention, comme des conférences débat, du théâtre de rue ou encore des interventions à destination des collèges et des lycées.

La parole est donnée à François FONTAINE

2 Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel de la ville de Guérande.

Par la voix de Mercédès FORGE, les élus de Vivons Guérande Écologique et Solidaire se réjouissent de l'attribution de ce chèque cadeau de 100 euros à l'ensemble du personnel.

En effet dans le contexte actuel d'augmentation de toutes les charges et de baisse du pouvoir d'achat, ce chèque apportera un peu de baume au moment des fêtes de fin d'année et de reconnaissance du travail accompli par les fonctionnaires de la Ville et du CCAS en ces temps où la fonction publique est l'objet de toutes les critiques de la part de certains partis politiques. Mais s'il est accordé à toutes les catégories de personnel, il ne faut pas oublier de penser à l'augmentation du régime indemnitaire des plus bas salaires en cours d'année, comme cela avait déjà été évoqué lors de précédents Conseils Municipaux.

Monsieur le Maire confirme que le travail réalisé en 2021 par les agents municipaux dans un contexte rendu encore difficile du fait de la crise sanitaire méritait que l'on accorde cette gratification.

Vote : Unanimité

3 Budget principal 2021 – Décision modificative n°3/2021

Jean-Noël DESBOIS indique que les élus de son groupe vont s'abstenir sur ce Budget principal qui est celui de la Municipalité. Il demande un éclaircissement sur l'augmentation du Budget Événementiel qui passe de 65579 € à 81279 € soit 15 700 € d'augmentation. Est-ce en relation avec la diminution de 16 000 € du Budget Relations Publiques/Communication.

François FONTAINE précise, qu'en effet, il a été fait le choix d'abonder les crédits sur la ligne Événementiel car des économies ont pu être réalisées sur la ligne Relations Publiques/Communication.

Vote : Majorité – 10 Abstentions (Mercédès FORGE – Alain LE GENTIL – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY – Charles de KERSABIEC – Jean-Luc BAHOLET – Sylvie COSTES – Catherine BAILHACHE - Yannick DANIO – Anouk PAOLOZZI-DABO)

4 Rapport de la « Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées / CLECT » de CAP Atlantique

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Vote : Unanimité

5 Approbation du montant définitif des attributions de compensation notifiées par Cap atlantique au titre de l'exercice 2021.

Jean-Noël DESBOIS annonce que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire s'abstiendront car ils manquent de précisions. Il demande comment sont calculées les attributions de compensation, quelle base de calcul est utilisée pour la dotation de solidarité communautaire et s'il est normal d'avoir des charges nettes transférées dont la dernière révision date de douze ans.

Il estime qu'il serait bon de prendre du temps en Commission pour éclaircir cela afin qu'un maximum de Conseillers Municipaux soient à l'aise avec ces tableaux.

Monsieur le Maire admet que les règles d'attribution de compensation sont propres à cette Intercommunalité et même la Chambre Régionale des Comptes a qualifié de complexe le mécanisme. Ce que traduit Jean-Noël DESBOIS est le sentiment de beaucoup de communes de Cap Atlantique. C'est pourquoi, un cabinet a été mandaté pour rencontrer toutes les communes et ensuite faire des propositions sur le pacte financier.

Pour Catherine BAILHACHE, le tableau, bien précis est très intéressant. Il reprend en effet les taxes professionnelles qui ont servi de base à l'évaluation des attributions de compensation. Elles permettaient, à la création de l'Intercommunalité de compenser les pertes des communes qui entraient dans l'Intercommunalité et voyaient leur taxe professionnelle leur échapper au profit de l'EPCI. Certes, il y avait des transferts de charge et c'est ainsi que toute la taxe ne s'y est pas retrouvée.

Depuis presque 20 ans maintenant, les transferts de charge se sont faits à coût constant : une charge transférée, passait du budget de la commune au budget de Cap Atlantique et l'attribution de compensation en était diminuée de la même somme.

Plusieurs événements sont venus bousculer cette construction bien huilée :

- 1- La suppression de la taxe professionnelle en 2010. Elle a été remplacée par une autre taxe et peu de changement sur les recettes de cet ordre.
- 2- La loi Notre en août 2015 destinait une partie de la taxe d'habitation vers l'EPCI. C'est ainsi que les apports de La Baule et Guérande à Cap Atlantique se sont modifiés, passant de 3M€ à 6M€ pour Guérande et à 10M€ pour La Baule.
- 3- Les investissements sont à regarder de près comme compensation à ces versements des villes à leur communauté. On trouve ainsi à La Baule 4 bâtiments d'intérêt communautaire : Aquabaule qui a coûté près de 20M€, Le projet Multimodal de la gare de La Baule, le bâtiment des pensions qui a été cédé à nouveau à La Baule et une participation aux travaux d'Atlantia. A Guérande, seule la piscine est d'intérêt communautaire. A Herbignac, le château de Ranrouët et la future piscine, à Batz-sur-Mer, le musée des marais salants, à Piriac-sur-Mer, la piscine. Quelques petits équipements complètent ces infrastructures : le mur d'escalade de Saint-Molf et le terrain de VTT de La Turballe.

Selon Catherine BAILHACHE, le compte n'y est pas pour Guérande depuis des années. Un rééquilibrage est nécessaire, qui devra tenir compte des apports présents mais qui ne peut occulter le passé. Elle demande que le futur musée soit intercommunal. Que les charges de centralité soient évaluées ainsi que les apports en termes d'investissements cumulés des années précédentes sur chaque commune soient recalculés. Un tableau de ces investissements cumulés a d'ailleurs été réalisé et Monsieur le Maire le connaît.

Dans ce tableau des mutualisations, La Baule mutualisait beaucoup plus avec Cap Atlantique que la commune de Guérande particulièrement en tourisme, au niveau du fonctionnement, La Baule consomme 689 493€ et Guérande 267 167€. Pour deux villes d'équivalentes importances, c'est inquiétant. Catherine BAILHACHE demande au Maire ce qu'il compte faire sur ce sujet ?

Monsieur le Maire rappelle que Cap Atlantique travaille aujourd'hui sur un projet de territoire et qu'il ne se sent pas responsable de la gestion menée dans le passé.

Il annonce que le futur Conservatoire de Musique Intercommunal sera implanté sur Guérande.

Selon Monsieur le Maire, il faut, qu'à l'avenir, des services soient apportés à l'ensemble des habitants du territoire. Il faut les répartir équitablement sur le territoire de l'Intercommunalité en fonction des besoins identifiés.

Charles de KERSABIEC rappelle, qu'en sa qualité de Conseiller Communautaire, il a soutenu le processus de révision. Toutefois, il met en garde sur les conséquences de la mutualisation, car il faudra bien financer les transferts. En matière de culture ou de sport, les transferts ne seront pas forcément gratuits.

Monsieur le Maire confirme que la mutualisation ne signifie pas « raser gratis ». Il y aura des arbitrages pour savoir ce qui est utile ou non au territoire et cela aura nécessairement un coût pour la commune.

Catherine BAILHACHE dit qu'il sera intéressant de connaître les critères.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'aujourd'hui, l'on est dans la phase de construction du projet

Vote : Majorité – 5 Abstentions (Mercédès FORGE – Alain LE GENTIL – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY – Catherine BAILHACHE)

6 Signature d'une Convention entre la ville de Guérande, la ville de Saint-Lyphard et le SIVOM de la Madeleine relative au financement de l'OGEC de l'école Saint-Joseph - 2021-2023.

Jean-Noël DESBOIS précise que malgré le fait que la convention court depuis janvier 2021, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire voteront favorablement cette délibération. En effet, voter une délibération le 13 décembre 2021 pour une convention qui prend effet le premier janvier de cette même année 2021 et prend fin en décembre 2023 montre que l'on a vraiment l'impression de courir après un train qui est déjà parti. Aux yeux des élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire, il y a un manque d'anticipation.

Vote : Unanimité

7 Budget général de la ville de Guérande / Budget annexe des Pompes funèbres – Constitution de provisions pour dépréciation des créances douteuses.

Cette délibération ne suscite aucun débat.

Vote : Unanimité

8 Budget annexe des « Pompes funèbres » 2021 – Décision modificative n°2

Cette délibération ne suscite aucun débat.

Vote : Unanimité

9 Budget annexe des « Pompes funèbres » 2021 – Pertes sur créance irrécouvrables – Admission en non-valeur

Cette délibération ne suscite aucun débat.

Vote : Unanimité

10 Budget général de la ville de Guérande / Budget annexe des « Pompes funèbres » - Autorisation d'engager, de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Cette délibération ne suscite aucun débat.

Vote : Unanimité

11 Les tarifs municipaux 2022 – Ville de Guérande

Cette délibération ne suscite aucun débat.

Vote : Unanimité

12 Budget général de la ville de Guérande – Attribution d'un acompte sur subvention de fonctionnement au CCAS pour 2022

Cette délibération ne suscite aucun débat.

Vote : Unanimité

13 Budget général de la ville de Guérande – Attribution d'un acompte sur subvention de fonctionnement au « Comité des œuvres sociales » pour 2022.

Cette délibération ne suscite aucun débat.

Vote : Unanimité

14 Garantie d'emprunt accordée par la ville de Guérande à la SA HLM « La Nantaise d'Habitations » pour financer l'acquisition de logements au sein de la résidence « Les goélettes ».

Catherine BAILHACHE souhaite savoir où se situe ce projet.

Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agit du site de l'ancien garage COTTAIS, route de la Turballe.

Ghislaine HERVOCHE ajoute que cette opération touche à sa fin puisqu'une livraison est prévue en février 2022. La Commission Logement du CCAS en a fait la visite en novembre, notamment les 4 logements contingentés pour la commune, 2 appartements T2 et 2 maisons T4 sur un programme de 21 logements. C'est une très belle opération mixte. La Commission d'attributions se tiendra début janvier avec le bailleur social LNH.

Vote : Unanimité

La parole est donnée à Denis LENORMAND.

15 Organisation du temps de travail - 1607 heures annuelles.

Charles de KERSABIEC qui siège à la Commission des Ressources Humaines et au Comité Technique félicite le Directeur des Ressources Humaines et Denis LENORMAND qui ont parfaitement mené ce dossier. Il espère que le passage aux 1607 heures permettra de gagner en productivité et donc de réaliser des économies au niveau de la collectivité.

Denis LENORMAND se dit sensible aux deux facettes évoquées par Charles de KERSABIEC, les Ressources Humaines et les Finances. En effet, un travail est engagé pour mieux rationaliser le temps de travail.

Mercédès FORGE note que les négociations entre l'employeur, les élus et les délégués du personnel se sont déroulées lors du dernier CHSCT dans un climat d'écoute et d'échanges constructifs, chacun a pu exprimer son point de vue sans animosité tout en défendant ses intérêts respectifs.

Même s'il apparaît que certains avantages acquis ne correspondant plus aux nouvelles réglementations de la fonction publique et applicables au 1er janvier 2022 sont vécus comme décevants par les salariés

Malgré cela un consensus s'est dégagé ; restent quelques points encore sensibles : le travail tous les samedis sans possibilité de roulement pour certains emplois et les indemnités de dimanches et jours fériés.

Il reste à expérimenter cette nouvelle organisation du travail en restant souple pour que les plannings soient attractifs pour l'ensemble des équipes.

Il serait bon de faire un bilan dans un an.

Denis LENORMAND précise qu'un travail d'observation va débuter dès le mois de janvier 2022 et des ajustements pourront se faire au fil de l'eau.

Catherine BAILHACHE félicite les chefs de service, les agents qui ont compris la nécessité de se mettre en harmonie avec la règle de travail des autres administrations françaises. Elle est heureuse que ces accords se fassent par des négociations acceptées et remercie les élus concernés.

Monsieur le Maire conclue en félicitant chaleureusement les équipes qui ont travaillé sur ce dossier et tout particulièrement Emmanuel AMELINE et Denis LENORMAND.

Vote : Unanimité

16 Recrutement en contrat de projet – médiateur tout public

Cette délibération donne l'occasion à Charles de KERSABIEC de faire part de ses inquiétudes sur le Musée de Guérande. En effet, les résultats en termes de fréquentation sont préoccupants. Les élus de son groupe seront vigilants sur la pérennité du Musée mais il met en garde sur les effectifs qui lui semblent déjà importants.

Catherine LACROIX admet qu'il y a eu 25 000 visiteurs en 2021 et c'est moins que pour une année normale. Toutefois en plein Covid, c'est satisfaisant. Si la Ville se permet cette embauche c'est pour sécuriser le fonctionnement du musée : il faut une équipe de quatre personnes. Elle se le permet aussi parce que la fréquentation du musée est encourageante. Nous sommes à 25 000 visiteurs pour cette année. Normalement, nous devrions être à 30 000. Il a manqué le public scolaire et les autocaristes.

Ce Musée est un monument historique rénové récemment pour la somme d'un million d'euros. Catherine LACROIX rappelle que le Musée a ouvert ses portes en 2020 juste avant le confinement. Depuis, il trouve un rythme de croisière dans le contexte sanitaire compliqué qu'on connaît. Depuis le 20 novembre, il propose une exposition temporaire intitulée Médiévale : poussez la porte du Moyen-Âge destinée au jeune public. Elle compte sur les Guérandais pour venir découvrir cette belle exposition.

Le quatrième poste va renforcer la médiation au Musée et assurer son fonctionnement normal. Fermer ce bâtiment serait la pire des choses pour l'attractivité de la ville estime Catherine LACROIX.

Denis LENORMAND ajoute que la Ville joue la prudence en ayant recours à un contrat de projet sur trois ans.

Vote : Unanimité

17 Mise à jour du tableau des effectifs

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

Vote : Unanimité

18 Participation de l'employeur au financement de la protection sociale complémentaire des agents

Sylvie COSTES est satisfaite de cette participation. Elle profite de cette délibération pour demander si la ville de Guérande envisage de mettre en place une Mutuelle Communale à l'instar de ce qui se fait dans de nombreuses communes.

Ghislaine HERVOCHE lui répond que ce dossier pourra être étudié au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Vote : Unanimité

19 Convention cadre portant sur la formation à l'entraînement aux bâtons et techniques professionnelles d'intervention et aux générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes pour des agents de police municipale

Yannick DANIO souhaite avoir des précisions sur les types d'armes utilisées et le nombre d'heures que l'agent municipal consacrera sur cette mission de formation. En effet, il aimerait connaître le nombre de jours par an où cet agent va être enlevé de la Police Municipale et par qui il va être remplacé ; selon Yannick DANIO, cela fait un effectif en moins.

Monsieur le Maire lui répond que le type d'armes est bien précisé dans la délibération et le temps du formateur a été évalué à 2h30 par mois.

Denis LENORMAND ajoute que le formateur intervient déjà 2h30 par mois pour ses propres collègues et qu'il s'agit aujourd'hui d'ouvrir la formation à une population plus large, de façon à ce que les communes avoisinantes puissent bénéficier du professionnalisme et des compétences de cet agent et profiter de telles formations à proximité. Mais cela ne change rien à l'emploi du temps de l'agent pour la ville de Guérande.

Charles de KERSABIEC estime que mettre en place ce type de convention est judicieux et il approuve le fait que les collectivités se rendent service. Chacun connaît son hostilité à la police pluri-communale et cette convention montre combien on aurait pu régler par des conventions ad hoc ces échanges de bons procédés, plutôt que l'usine à gaz qu'on est en train de monter. Donc, bravo pour ce type de convention ».

Catherine BAILHACHE se dit intéressée par un état des lieux des missions de proximité de la Police Municipale.

Monsieur le Maire donne son accord pour qu'une présentation des missions de la Police Municipale puisse être faite lors d'une réunion du Conseil Municipal.

Vote : Unanimité

20 Autorisation de signature du marché d'assurance 2022-2024 - Dommage aux biens

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

Vote : Unanimité

21 Convention cadre entre la Ville et le C.C.A.S. de Guérande - 2022-2027

Alain LE GENTIL rappelle une suggestion évoquée en Commission Finances et Ressources Humaines : que le budget du CCAS soit présenté en Conseil Municipal. Son groupe a des élus qui siègent au Conseil d'Administration du CCAS, mais il lui paraît souhaitable néanmoins que cette information soit plus partagée à l'ensemble des élus et à la population qui le souhaite. Une meilleure transparence dans l'usage qui est fait de l'argent public lui paraît toujours une bonne chose.

Denis LENORMAND précise que les budgets sont transparents et consultables par tout un chacun dans la mesure où ce sont des documents publics.

Catherine BAILHACHE indique que dans le programme de sa liste, le budget du CCAS était présenté au Conseil municipal. Elle a posé cette question à la Commission Finances. Il lui a été répondu à cette question en Commission qu'il était présenté au Conseil d'Administration du CCAS.

Ce Conseil n'est pas public. Les budgets des DSP et des budgets annexes sont présentés au Conseil. Il lui paraîtrait transparent que le budget du CCAS soit présenté au Conseil ce que font de nombreuses communes. Il n'y a pas de soupçons de sa part, juste un souci de transparence de l'utilisation des fonds publics et de clarté des subventions données aux associations caritatives qui ne sont pas vues par l'ensemble du Conseil Municipal. Elle demande si la Municipalité compte le faire prochainement dans le cadre de la transparence qu'elle annonce.

Monsieur le Maire répond que le budget du CCAS n'a pas lieu d'être présenté en Conseil Municipal.

Vote : Unanimité

La parole est donnée à Audrey PERDEREAU.

22 Convention de financement avec Cap atlantique et l'ADDRN pour l'élaboration du plan guide opérationnel de la Ville de Guérande

Encore une étude s'exclame Alain LE GENTIL. Il rappelle que 2 millions d'euros ont été dépensés en études diverses sous le Municipale précédent : pour quels résultats concrets pour la Collectivité et les habitants ?

Sur le sujet « plan guide opérationnel » le coût de l'accompagnement par l'ADDRN serait de 55 300 € (même s'il y a des aides possibles par le Conseil Départemental).

Sauf erreur, ce sujet n'a pas été étudié en Commission Finances.

Selon Alain LE GENTIL, la Ville dispose déjà du personnel municipal sur ce sujet : animateur de commerce, manager de centre-ville, etc. Un prestataire extérieur est-il vraiment nécessaire ?

S'agissant de la note méthodologique et de cadrage : on l'aura après la signature de la convention, donc on ne connaît pas précisément le travail attendu et notamment les livrables. En gros, l'ADDRN nous demande de signer la convention et après elle va nous dire ce qu'elle va faire !

Pour toutes ces raisons, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire voteront contre cette délibération

Charles de KERSABIEC partage l'avis d'Alain LE GENTIL et voit dans le dispositif beaucoup de com' mais finalement une obligation de mettre au pot à hauteur de 60 % permet à l'ADDRN d'exister. Les élus de son groupe vont voter favorablement cette délibération mais il pense qu'on se fait « enfumer ».

Monsieur le Maire rappelle que beaucoup de communes retenues dans le dispositif Petites Villes de Demain ont choisi l'ADDRN pour les accompagner et que l'intérêt de l'ADDRN est de d'avoir une vision macro de notre territoire. En interne, nous n'avons pas les moyens humains de faire cette étude. L'ADDRN n'est pas là pour refaire ce qui a déjà été fait : le plan guide ira jusqu'en 2035/2040.

Cap Atlantique a porté le recrutement de Céline PAVIS qui est notre interlocutrice au niveau de l'ADDRN.

Alice PRISSARD précise que Céline PAVIS est employée par Cap Atlantique mais elle intervient sur les villes de Guérande et Herbignac uniquement, toutes deux lauréates du dispositif « Petites Villes de Demain ». Elle expose ses missions en indiquant qu'elle a un rôle de « chef d'orchestre » :

- Animer le comité de pilotage du dispositif Petites Villes de Demain,

- Animer, pour les deux communes, l'élaboration du projet de territoire dans son axe de revitalisation urbaine, contextualisé à l'échelle intercommunale et piloter les études : élaboration d'un diagnostic territorial multi-approche et transversal, validation d'un diagnostic territorial partagé (détermination des enjeux et des stratégies avec le comité partenarial).
- Elaborer un plan d'actions opérationnelles, déclinaison en fiches actions
- Mettre en œuvre le projet de territoire : gestion opérationnelle et suivi financier des opérations, mise en œuvre d'un bilan-évaluation

Audrey PERDEREAU ajoute que la Municipalité est engagée pour le développement de Guérande. L'ADDRN est reconnue pour son degré d'expertise.

Catherine BAILHACHE estime qu'il conviendrait de donner une place aux élus dans ce processus de réflexion.

Audrey PERDEREAU lui répond, qu'aujourd'hui tout est à orchestrer mais qu'il faut effectivement avancer dans ce sens.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote car il siège au sein de l'ADDRN.

Vote : Majorité – 6 contre (Mercédès FORGE – Alain LE GENTIL – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY – Yannick DANIO – Anouk PAOLOZZI-DABO)

La parole est donnée à Jacques GUIHENEUF.

23 Prescription de la révision du plan local d'urbanisme (PLU), définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

Catherine BAILHACHE note que la Municipalité annonce une révision du PLU qui doit se mettre en conformité avec le schéma de cohérence territoriale dans plusieurs domaines.

Elle dit qu'elle suivra ce dossier et dès maintenant elle précise quelques modifications qui feront l'objet de remarques de sa part :

Dans le domaine de la Préservation de l'armature écologique et paysagère elle demandera à retirer l'orientation des façades des constructions souvent parallèles à la voie ne permettant pas toujours la réalisation de maisons bioclimatiques.

Dans le domaine de production de logements dans les villages en particulier dans les zones UD elle demandera que le règlement soit revu modifiant l'obligation de ne construire qu'à 6m de la clôture. Cette décision datant du PLU de 2018 est particulièrement inique, elle empêche les divisions de parcelles, elle a diminué de presque moitié les terrains constructibles dans les villages.

Dans le domaine de l'adaptation des OAP elle demande que soit développée une véritable concertation associant les habitants concernés comme le recommande le commissaire enquêteur lors de la conclusion de son enquête publique.

Elle suivra donc ce dossier avec attention pour les Guérandais.

Pour Alain LE GENTIL, le PLU guérandais a déjà été modifié à plusieurs reprises ces dernières années, à chaque fois cela a un coût et mobilise du personnel et des élus. Le coût prévisionnel de cette nouvelle révision de PLU est tout de même de 150 000 €.

Bien sûr, il y a des obligations réglementaires du fait de l'évolution des dispositifs contraignants et de la législation. Mais ne pourrait-on pas fixer une certaine durée pour un PLU par exemple 5 ans

et regrouper les modifications à cette échéance. Cela permettrait plus de cohérence, et moins de dépenses pour la commune.

Pour ces raisons, les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire s'abstiendront sur cette délibération.

Monsieur le Maire entend les remarques, toutefois, il rappelle que la Ville se trouve toujours en révision de ses documents d'Urbanisme compte tenu de ce qu'impose l'Etat.

Charles de KERSABIEC note que le PLU doit permettre d'accueillir l'aire d'accueil des gens du voyage. Toutefois, il est déçu de constater que le consensus n'ait pas été trouvé sur ce dossier à Cap Atlantique alors que le projet avait été présenté comme tel au Conseil.

A l'avenir, il souhaiterait que les élus puissent disposer de tous les éléments pour pouvoir décider en toute connaissance de cause.

Monsieur le Maire indique qu'il s'expliquera en fin de Conseil sur ce dossier pour répondre à une question écrite de Catherine BAILHACHE.

Vote : Majorité – 4 Abstentions (Mercédès FORGE – Alain LE GENTIL – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY)

24 Affaires foncières – Acquisition d'une partie de la parcelle ZK 138 - ZAC de la Maison Neuve

Jean-Noël DESBOIS précise que son groupe s'abstiendra sur cette délibération. En effet, 7986 mètres carrés pour 158 122 €, cela fait 19€80 le mètre carré constructible à la Maison Neuve. Cela mérite des explications. Dans sa tête de contribuable Guérandais, au début de la ZAC, il avait l'impression que la Ville s'était réservé une parcelle pour construire des terrains de tennis et une autre pour la future école et que le prix de ces deux parcelles était répercuté sur l'ensemble de la ZAC mais il n'a pas trouvé d'acte d'engagement. Enfin, il souhaite connaître les dépenses engagées par la Ville pour la future école.

S'agissant des terrains de tennis, Frédéric DUNET précise que la Municipalité a fait le choix de rénover les terrains existants de Bréhadour en accord avec le club de tennis.

Quant à la future école, la Ville a effectivement déjà engagé des frais d'étude et de maîtrise d'œuvre mais Frédéric DUNET n'a pas les chiffres exacts. Toutefois, ces études n'ont pas été menées à fonds perdus car elles seront utiles pour la suite.

Alain LE GENTIL réinterroge la Municipalité sur les fonds de concours.

N'ayant pas les éléments chiffrés en sa possession, Monsieur le Maire propose que les éléments de réponse soient apportés ultérieurement.

Vote : Majorité – 9 Abstentions (Mercédès FORGE – Alain LE GENTIL – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY – Charles de KERSABIEC – Jean-Luc BAHOLET – Sylvie COSTES – Yannick DANIO – Anouk PAOLOZZI-DABO)

25 Affaires foncières – Exercice du droit de priorité de la commune sur les parcelles XD
103-104 « Clos de la Pierre »

Jean-Noël DESBOIS estime que c'est une bonne chose que la Commune investisse Pour pérenniser une exploitation même s'il pense qu'étant donné que cette parcelle est en zone PEAN, le Département l'aurait achetée compte tenu de ses engagements. Mais sur un plan plus général, il souhaite que la décision d'acheter ou pas une parcelle sur Guérande soit bien une décision du Conseil Municipal car là nous étudions seulement les décisions d'achat décidées par le Maire et que pour d'autres exemples, tel l'Etang de Bouzaire, il n'y a pas eu de débat.

Jacques GUIHENEUF confirme qu'un bail sera établi avec le nouvel exploitant ; cela fera l'objet d'une future délibération pour fixer les conditions du bail.

Catherine BAILHACHE rejoint l'analyse de Jean-Noël DESBOIS. Elle se dit heureuse que le Conseil Municipal donne son avis sur ce droit de priorité. Ici, il s'agit d'une DIA sur le site du PEAN. Le droit d'aliéner est au Département, mais la Ville doit donc faire jouer son droit de priorité et le présenter en Conseil Municipal.

Pour l'étang de Bouzaire, l'étang n'était pas dans les périmètres de préemption de Guérande et donc la Municipalité devait de même le passer au Conseil pour que celui-ci donne son avis d'usage de ce droit de priorité ou non. Que cela serve en matière de vigilance pour nous tous.

Vote : Unanimité

La parole est donnée à Audrey PERDEREAU.

26 Convention avec la CCI Nantes-Saint-Nazaire pour accompagner la transition
écologique des commerçants / restaurateurs de Guérande

Selon Alain LE GENTIL, ces deux conventions vont dans la bonne direction politiquement : c'est très bien que la collectivité essaie d'entraîner les entreprises de la commune dans une transition énergétique et écologique, mais il faudrait des conventions plus claires : dans la convention avec la CMA, page 5 : réaliser « le cas échéant » les actions d'animation et d'expertises. Ce n'est pas clair : soit ils le font, soit ils ne le font pas et le budget est adapté en conséquence.

Egalement il faudrait un bilan impartial des effets réels de ce type d'interventions, un vrai retour d'expérience : à faire par les services de la commune ?

Malgré ces réserves, les élus de son groupe voteront pour ces deux délibérations qui vont dans le bon sens.

Audrey PERDEREAU confirme qu'un bilan sera bien évidemment réalisé.

Charles de KERSABIEC se dit circonspect devant ce recours à des études. Il attend des actions concrètes.

Audrey PERDEREAU redit que la Ville ne dispose pas de compétences en interne pour lancer de telles études et se félicite que France Relance prenne en charge une partie du coût de ces études.

Vote : Unanimité

27 Convention avec la CMA Pays de la Loire – mise en place de l'action Eco-Défi

Cette délibération ne suscite aucune remarque, les commentaires ayant été faits lors de l'exposé de la délibération N°26.

Vote : Unanimité

28 Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire pour l'année 2022

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

Vote : Majorité – 4 Contre (Mercédès FORGE – Alain LE GENTIL – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY)

La parole est donnée à Guillaume GENRE.

29 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – Avis sur le projet d'arrêté préfectoral d'instauration de servitudes d'utilité publique à la suite de la réhabilitation de l'ancien stockage de déchets inertes exploité sans l'enregistrement requis – rue des jardins de Domhéry

Jean-Noël DESBOIS informe que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire voteront contre cette délibération car entériner un dépôt sauvage de 1800 mètres cubes avec des restrictions sur l'utilisation de ces terres pour des consommations humaines sans notion de durée est impossible à envisager pour les élus de son groupe Vivons Guérande Ecologiques et Solidaire.

Selon lui, nous empruntons la terre à nos enfants et quel héritage laissons-nous derrière nous. Donner un avis favorable, c'est accepter que certains jouent avec la Loi et au vu du bilan financier de cette opération pour Monsieur RAMELLA, comment empêcher que cela se reproduise ailleurs.

De plus, dans cette délibération, il ne voit pas l'avis de la Commission qui s'est penché sur le sujet ; il est vrai que cette Commission se télescopait avec une autre Commission, ce qui a obligé à clôturer rapidement ; cependant, il avait cru comprendre que l'avis de la Commission Environnement Développement Economique était défavorable.

Catherine BAILHACHE rappelle qu'en Commission, il avait été convenu de donner un avis avec réserve en demandant une poursuite du suivi des écoulements d'eau par analyse annuelle. Pourquoi cet avis a-t-il disparu ?

Gwenaëlle MORVAN confirme que lors de la Commission Environnement, les élus ont effectivement émis un avis réservé sur cette proposition d'arrêté préfectoral instaurant une servitude d'utilité publique et souhaité que Monsieur RAMELLA prouve encore dans les années à venir qu'il ne pollue plus en fournissant des analyses d'eau et de sol régulières.

Compte tenu des remarques ci-dessus, Monsieur le Maire propose que la délibération soit modifiée et rédigée comme suit :

« Emettre un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral instaurant des servitudes d'utilité publique à la suite de la réhabilitation de l'ancien stockage de déchets inertes, situé sur la

parcelle ZO n°3, rue des jardins de Domhéry, et exploité par Monsieur Jacques RAMELLA, sous réserve d'astreindre Monsieur RAMELLA à prouver encore pendant 10 ans qu'il ne pollue plus le terrain en fournissant des analyses d'eau et de sol régulières. »

Vote : Majorité – 4 Contre (Mercédès FORGE – Alain LE GENTIL – Jean-Noël DESBOIS – Gaëlle ESTAY)

30 Convention pour le logement des travailleurs saisonniers

Charles de KERSABIEC s'agace qu'il faille encore une étude pour dire que le territoire doit construire quelques logements pour les saisonniers. Selon lui, il convient que les employeurs s'investissent pour pouvoir loger les saisonniers.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est porté par Cap Atlantique pour l'ensemble du territoire. Il ajoute que lors de dernière saison estivale beaucoup d'entreprises ont manqué de saisonniers faute pour ces derniers de pouvoir se loger sur la Presqu'île.

Vote : Unanimité

La parole est donnée à Ghislaine HERVOCHE.

31 Politique de l'Habitat – aide personnalisée à l'accession à la propriété

Mercédès FORGE s'étonne que s'agissant de l'aide personnalisée à l'accession à la propriété, l'enveloppe est de 80 000 euros à voter pour 2022 alors qu'elle était de 120 000 euros l'an dernier. Pourquoi une telle baisse ?

Y-a-t-il un défaut d'information ? Est-ce le contexte COVID qui a freiné la demande ? Ou l'aide est-elle insuffisante pour les foyers à faible revenu ?

Peut-on faire un réajustement sachant que de nombreux primo-accédants s'installeront dans les nouveaux quartiers en 2022 ?

Denis LENORMAND précise que l'enveloppe pour 2021 était de 80 000 euros et qu'à ce jour 44 000 euros d'aides ont été attribués. En outre, le Conseil Municipal pourrait toujours voter une décision modificative en cours d'année si d'aventure les crédits prévus n'étaient pas suffisants.

Catherine BAILHACHE se dit très favorable à ce dispositif. Il appelle cependant une remarque qui demande à être regardée de près et qui lui a été faite récemment.

La règle d'implantation de la construction neuve, pour être aidée doit avoir un terrain de 600m² maximum en zone rurale. Cette limite ne peut être compatible avec les zonages UD du PLU. En effet, sur Guérande, de nombreuses zones UD parsèment le PLU. Dans ces zones, le règlement impose que seules 15% de la surface est constructible et ces terrains ne peuvent être construits qu'à 6m de la clôture. Ces deux contraintes excluent pratiquement tous les terrains des zones UD de ces aides. C'est pourquoi elle demandera la suppression de cette clause inique des 6m. Elle ajoute que récemment, la hauteur au faîtage a été diminuée dans le nouveau PLU passant à seulement 7,5m. Les personnes à revenus modestes sont évacuées des villages en UD, et quand elles peuvent s'y installer, la hauteur limitée diminue le volume intérieur possible pour un coût similaire. Soit il conviendra de revoir le règlement de la zone UD, soit l'on devra modifier la règle des 600m² pour les terrains en zone UD.

Ghislaine HERVOCHE n'a pas les éléments pour répondre immédiatement à Catherine BAILHACHE mais elle s'engage à se renseigner et lui apporter des réponses.

Vote : Unanimité

32 Avenant Projet Educatif De Territoire 2021-2022

Catherine BAILHACHE rappelle que lors de la validation du projet en début de mandat, elle avait évoqué les évaluations annuelles de ce projet. Ces évaluations sont annoncées ici. Pourrions-nous avoir ces évaluations récurrentes ? Quand seront-elles faites ? Seront-elles présentées au Conseil ?

Laurent CHASSAING lui répond que l'écriture du projet éducatif de territoire sera fait en co-construction avec tous les élus dont ceux des différentes minorités avec des temps de dialogue lors des Commissions Politique Educative et Jeunesse, Sport, Prévention Santé.

Vote : Unanimité

La parole est donnée à Laurent CHASSAING.

33 Convention triennale d'objectifs entre la Ville de Guérande et l'association Pays Blanc Gymnastique Saint Aubin

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

Vote : Unanimité

La parole est donnée à Frédéric DUNET.

34 Implantation d'ombrières solaires sur des parkings municipaux - Détermination de la redevance d'occupation du domaine public

Frédéric DUNET sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Alain LE GENTIL annonce que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire vont voter pour cette délibération vue en Commission Travaux et Finances.

Dans l'idéal ils auraient préféré que ce soit la commune qui investisse dans ces centrales et qui récupère le bénéfice de cet investissement : la rentabilité financière de ces centrales solaires est très bonne (moins de 10 ans pour amortir l'investissement). De même, on aurait peut-être pu négocier de meilleures conditions en faveur de la commune : le montant des soultes de 70 000 €, l'électricité à – 15 % au bout de 20 ans ou avant.

Mais surtout il ne faudrait pas en rester là pour le développement du solaire photovoltaïque sur notre territoire. Par exemple, on pourrait envisager une obligation de centrales solaires sur les nouveaux bâtiments collectifs de la ZAC de la Maison Neuve ou dans la zone de Villejames, en accompagnant les maîtres d'ouvrage concernés par exemple pour trouver des solutions de financement.

Catherine BAILHACHE se dit favorable à cette délibération. Elle attend un plan pour l'utilisation des toitures municipales afin d'y installer des panneaux solaires.

Vote : Unanimité

35 Convention de participation financière à des travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable – Rue du Ber – Village de Saillé

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

Vote : Unanimité

36 Convention de mise à disposition des services du SYDELA dans le cadre de la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine de la Commune (groupe scolaire du Bois Rochefort).

Catherine BAILHACHE espère que cette énième étude sera, suivie des travaux nécessaires. Elle a eu connaissance des subventions demandées au Conseil Départemental et des résultats positifs sont encourageants.

Siégeant au SYDELA, Frédéric DUNET ne prend pas part au vote.

Vote : Unanimité

37 Dépôt d'un dossier de permis de démolir - place Saint-Jean

Cette délibération ne suscite aucune remarque

Vote : Unanimité

La parole est donnée à Catherine LACROIX.

38 Approbation du règlement intérieur du Centre culturel Athanor

Selon Catherine BAILHACHE, page 2, la règle des réservations ne lui paraît pas claire : « L'administration municipale est la seule compétente pour l'attribution de la salle ». Peut-être faudrait-il indiquer à qui les courriers doivent être envoyés : les deux services, le service central et le service culturel ?

Catherine LACROIX répond que les documents sont clairs et que les courriers doivent être adressés à Athanor.

Vote : Unanimité

39 Approbation du règlement intérieur de la salle basse nord de la porte Saint-Michel

Charles de KERSABIEC annonce que les élus de son groupe soutiendront cette délibération car l'équilibre budgétaire du Musée n'est pas atteint.

Vote : Unanimité

40 Convention triennale d'objectifs entre la ville de Guérande et l'association Gourenez

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

Vote : Unanimité

41 Convention triennale d'objectifs entre la ville de Guérande et l'association Crab' Tambours

Cette délibération ne suscite aucune remarque.

Vote : Unanimité

42 Convention d'objectifs entre la ville de Guérande et l'association Comète - Année 2022

Catherine BAILHACHE s'étonne que la Ville ne signe pas avec cette association une convention de trois ans comme auparavant.

Catherine LACROIX dit avoir rencontré les responsables de cette association qui réfléchissent à l'avenir de celle-ci. C'est donc d'un commun accord qu'il a été décidé de partir sur une convention d'une année afin de se donner le temps de réfléchir à l'avenir de l'association et de ses actions.

Charles de KERSABIEC informe que les élus de son groupe vont soutenir cette délibération. Selon lui, il est bon de ne pas figer les subventions et de pouvoir les réévaluer en fonction des services rendus par les associations à la collectivité. Il convient que la Ville ait un intérêt à soutenir une association pour lui accorder une subvention.

Catherine BAILHACHE dit soutenir l'action de cette association et qu'il est dommage de diminuer les aides car selon elle, l'association rencontrait beaucoup de succès.

Catherine LACROIX souligne que l'action de l'association bénéficie essentiellement à des élèves non Guérandais.

Vote : Majorité – 1 Abstention (Catherine BAILHACHE)

43 Tarifs municipaux 2022 – Mise à jour des tarifs Culture et Patrimoine

Charles de KERSABIEC précise que les élus du groupe Un Nouveau Souffle pour Guérande soutiendront cette proposition.

Catherine BAILHACHE souhaite rappeler que l'exposition des artistes est soumise à une règle dite de « monstration » rappelée par le Ministère de la Culture : il s'agit de la « rémunération du droit de représentation publique ». Il est usuel de payer une troupe de théâtre qui se produit pour animer la Ville, des musiciens. Pour les artistes plasticiens une même règle doit être instituée qui rémunère les artistes qui animent un espace public en y mettant leurs œuvres à disposition. Les associations guérandaises d'art et de photographie ne sollicitent pas de subventions et elles animent volontiers la Ville en exposant à Athanor gracieusement. Les expositions à Athanor ne sont pas accompagnées de la communication normale pour des expositions d'artistes de renom, les invités d'honneur. Le très petit volume de visiteurs a été complété cette année par les expositions dans la salle basse de la porte Saint-Michel. Elle demande que la gratuité soit assurée aux associations d'art qui le demanderont et exposeront en conformité avec cette règle culturelle.

Monsieur le Maire prend note de cette demande.

Vote : Unanimité

La parole est donnée à Florence PENOT MARTINEAU.

44 Adhésion de la Ville à l'association Démocratie Ouverte et au Réseau des territoires d'innovation démocratique

Mercédès FORGE informe que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire voteront favorablement à l'adhésion Démocratie Ouverte en continuant de rappeler que le meilleur indice de qualité démocratique d'une commune est la meilleure prise en compte des groupes

minoritaires et leur participation aux projets en amont, ainsi que l'implication de tous les citoyens dès leur plus jeune âge de 7 à 77 ans, voire plus ...

Faire confiance à la créativité et à l'esprit d'initiatives de nos concitoyens ici à Guérande, c'est le meilleur gage d'une « démocratie transparente, participative et collaborative ».

Son groupe sera toujours partie prenante d'un projet qui recrée du lien entre la cité et ses habitants.

Charles de KERSABIEC et les élus de son groupe voteront contre cette délibération, car selon eux, il est inutile d'adhérer à une telle association. Les bonnes idées en matière de démocratie participative ne manquent pas, il suffit, selon lui, de regarder les différentes communes autour de soi et de faire du « bench marking ».

Il propose à Monsieur le Maire, si celui-ci manque d'idées en la matière, d'inviter les membres de son groupe à prendre un petit déjeuner puisque c'est la mode en ce moment. Cela reviendra moins cher et ils pourront proposer des solutions.

Monsieur le Maire argue que la plupart des collectivités passent par des prestataires mais qu'il attend les suggestions et propositions et qu'elles seront les bienvenues.

Charles de KERSABIEC indique que son groupe a justement très récemment fait part de plus de 30 propositions à l'occasion de la rédaction du projet de mandat.

Catherine BAILHACHE souligne que cette délibération a apporté une remarque particulière lors de la Commission Démocratie et Vie Associative. Les élus se sont vu proposer de participer aux marches de Guérande et elle remercie la Municipalité. Quelques adjoints envoient aux élus les dossiers avant les Commissions. Elle note avec bonheur ces avancées et elle demande s'il y a sur ce site de démocratie ouverte, des repères pour le travail avec les équipes minoritaires. Qui aura accès à ce site ? Les élus pourront-ils se connecter ? Tous ? Nous avons tous besoin de trouver les bonnes idées pour améliorer le travail communal. La transparence et la communication des documents permettant aux élus d'éclairer leur décision est une expression de la démocratie participative prônée ici par la Majorité. Elle en reparlera dans la question écrite.

Les élus de la Minorité trouve anormal que la Ville adhère seulement maintenant à l'Association alors que la plate-forme est en ligne depuis quelques semaines. On leur demande de voter pour une adhésion qui, dans les faits, est déjà effective.

Monsieur le Maire prend acte de ces remarques ; toutefois, Florence PENOT MARTINEAU indique qu'il n'est pas prévu que les élus aient accès à la plateforme.

Vote : Majorité – 7 Contre (Alain LE GENTIL – Gaëlle ESTAY - Charles de KERSABIEC – Jean-Luc BAHOLET – Sylvie COSTES – Yannick DANIO – Anouk PAOLOZZI-DABO)

1 Abstention (Catherine BAILHACHE)

La parole est donnée à Xavier FOURNIER.

45 Vœu relatif au label « Agriculture biologique » pour le sel

Jean-Luc BAHOLET, en sa qualité de paludier approuve cette délibération qui résume bien la situation. Il se permet d'y ajouter quelques remarques. Il y aura, à partir du 5 janvier 2022, au ministère de l'Agriculture, une réunion avec les représentants des paludiers et des sauniers, les Salins du Midi, les Salies de Béarn, pour définir la position française. Dans le même temps, tous les pays européens feront de même et exprimeront leurs vœux.

Dès lors, il en sortira un « acte délégué » qui tranchera oui ou non pour ce projet et cette décision sera proposé aux députés européens pour validation.

Il est clair que nous nous sommes fait piéger. Si l'Europe accepte de convertir des sels industriels en Agriculture Biologique, cela ne représente plus aucun intérêt pour les paludiers guérandais et c'est le but recherché par les industriels.

Pour les paludiers guérandais, un cahier des charges agriculture biologique ou autre entraîne des responsabilités et des engagements de la part des producteurs et ne s'élabore pas sur un coin de table. Il doit être le garant pour les consommateurs de retrouver un produit sain, tracé, et de qualité issu d'un terroir spécifique.

Comme tous leurs collègues de la Côte Atlantique, les paludiers guérandais continueront de produire un sel de qualité supérieure sans label mais avec l'assentiment de leurs clients attachés à ce sel et à ce terroir. Le goût fera la différence.

Jean-Luc BAHOLET conclut en disant que ceci est son opinion personnelle et qu'ils devront en discuter entre paludiers et sauniers pour voir comment ils devront aborder l'avenir.

Xavier FOURNIER remercie Jean-Luc BAHOLET pour son intervention et dit partager ses réflexions. Il confirme que des réunions seront organisées en janvier 2022 et les paludiers y seront bien entendu conviés.

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire propose de passer aux questions écrites.

Charles de KERSABIEC pose sa question.

Monsieur le Maire

Chacun sait qu'au-delà du Conseil Municipal qui s'exerce avec un formalisme bien compréhensif c'est dans les Commissions que les Conseillers Municipaux peuvent avoir l'information qui éclairent leurs débats et nourrissent leur choix.

Ces Commissions ne sont pas décisionnelles et c'est pourquoi nous avons regretté votre choix en début de Mairie d'en diminuer le nombre de participants.

C'était ainsi qu'un groupe de 3 élus comme le nôtre s'est retrouvé avec un seul membre par Commission au lieu de 2 au Mairie précédent.

Vous imaginez que, malgré les efforts de disponibilité de tous, il peut arriver d'en être absent.

Aussi, nous appuyant sur votre réaction compréhensive lors du dernier Conseil nous souhaiterions acter la possibilité de se faire représenter en Commission en cas de besoin avec possibilité pour le suppléant de poser des questions et de prendre part au débat pour permettre une juste appréhension des sujets. Si vous en êtes d'accord cela pourrait être ajouté au Règlement Intérieur de notre Assemblée ou acté par un vote à main levée. Personne ne devrait trouver à y redire, les équilibres démocratiques n'étant pas remis en cause par cette possibilité

Denis LENORMAND rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales ne prévoit pas de disposition sur la désignation de suppléants au sein des Commissions Municipales.

Pour autant, il reste possible de le faire dans le Règlement Intérieur du Conseil municipal.

Nous sommes donc favorables à cette option.

Cette modification du règlement sera à soumettre à l'approbation du Conseil Municipal par délibération.

Afin de préserver la composition proportionnelle des Commissions, il convient que le suppléant soit issu de la même liste que le titulaire.

Nous tenons à préciser que le suppléant ne sera présent qu'en cas d'absence du titulaire et que la présence des deux n'est pas acceptable.

Le fait de permettre au suppléant de prendre la parole et/ou d'avoir une voix délibérative relève de la seule appréciation de Monsieur le Maire.

Il est décidé de recourir à une modification "officielle" du Règlement Intérieur au Conseil Municipal de mars prochain.

Avant la révision officielle du Règlement, nous donnerons, à titre exceptionnel, la possibilité d'appliquer cette mesure à titre dérogatoire.

Gaëlle ESTAY pose la deuxième question.

Lors de promenades ou de déplacements le long des routes communales ou départementales, il est malheureux de constater que les fossés et le bord des voies, surtout lorsqu'ils sont récemment fauchés, soient parsemés de déchets de tout genre, broyés et donc mélangés aux végétaux.

Pourquoi ne pas agir comme dans certaines communes où des employés ramassent les débris avant le fauchage ? De quelles façons comptez-vous interpellier le Conseil Départemental afin qu'il s'inspire de cette solution sur les routes départementales passant dans notre commune ?

Comment pensez-vous sensibiliser la population à ce problème ?

Frédéric DUNET rappelle qu'avant toute intervention de fauchage des bas-côtés, l'équipe propreté du centre technique municipal passe préalablement enlever les déchets présents dans les fossés et accotements. Néanmoins, quand l'herbe est très haute, certains déchets ne sont pas pris en compte.

Dans ce cas, après passage de la faucheuse / épareuse et en fonction de la quantité de déchets restants, l'équipe propreté repasse pour les supprimer, ce qui est moins évident du fait qu'ils sont broyés.

Cette organisation est efficace à 50 voire 60 %.

Le ramassage par le conducteur de l'engin n'est pas envisageable, en termes de sécurité.

Une information auprès des commerçants et des entreprises des parcs d'activités (Villejames, Bréhador, Salines) pourra également être réalisée par le service Développement Economique de Cap Atlantique leur demandant de sensibiliser leur clientèle (flyers, affichettes, etc).

Le Département, quant à lui, effectue un ramassage régulier des déchets sur ses routes départementales.

Catherine BAILHACHE pose la troisième question.

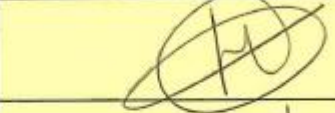
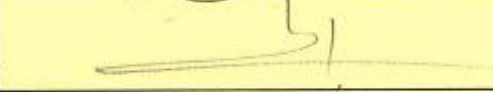
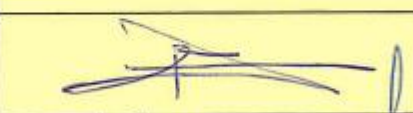
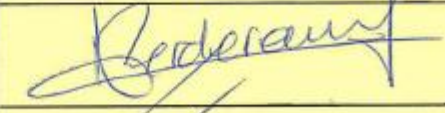
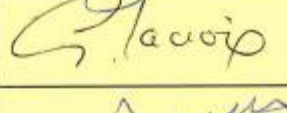
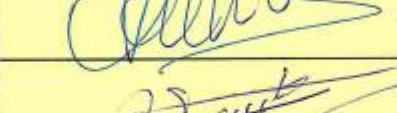
Monsieur le Maire,

Notre équipe souhaite revenir sur la décision prise au dernier conseil municipal sur la proposition faite au préfet d'installer le terrain pérenne d'accueil des grands rassemblements des gens du voyage en haut du coteau de Guérande. Alors que vous annoncez avoir obtenu un vote à l'unanimité, nous avons le sentiment d'avoir été floués par ce vote obtenu par pure désinformation. Vous nous avez affirmé que cette solution avait été actée par Cap Atlantique alors que ce n'était pas le cas. Vous nous avez affirmé que les agriculteurs concernés étaient d'accord alors que la Chambre d'agriculture vous avait notifié leur avis contraire. Vous ne nous avez pas informés des avis contraires de la Chambre d'agriculture et du Département. Pas d'information sur le changement de zonage obligé sur ce terrain, zone agricole qui devrait devenir zone de loisir ce qui est impossible en zone de PEAN. Pas de communication non plus des résultats de l'étude environnementale qu'a dû faire Cap Atlantique. Nous souhaiterions avoir, pour toute décision engageant l'équipe municipale, les moyens d'éclairer le vote demandé, sans être obligé de les demander. La compétence de la gestion des aires de grands passages est confiée à Cap Atlantique. Le conseil communautaire devra se prononcer. Cette question n'était pas à l'ordre du jour du conseil communautaire du 9 décembre. Pouvez-vous nous éclairer sur la suite de ce

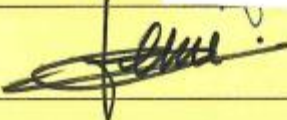
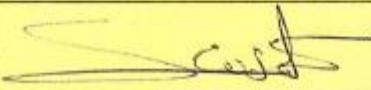


www.ville-guerande.fr

[illegible]

FICHE DE PRESENCE - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - LUNDI 13 DECEMBRE 2021	
NOMS	signatures
Nicolas CRIAUD	
Ghislaine HERVOCHE	
Frédéric DUNET	
Florence PENOT-MARTINEAU	
Denis LENORMAND	
Audrey PERDEREAU	
Xavier FOURNIER	
Catherine LACROIX	
Laurent CHASSAING	
Jacques GUIHÉNEUF	
Rose-Anne MOREAU	
Joseph GAULTIER	
François FONTAINE	
Yannick DANIO	
Isabelle MELLOUET	
Joëlle URVOIS	

FICHE DE PRESENCE - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL - LUNDI 13 DECEMBRE 2021

NOMS	signatures
Gwénaëlle MORVAN	
Gwendoline MORAND-GABARD	
Anthony PEDRON <i>Abs</i>	
Caroline LEBEAU	
Stéphane SIMON	
Audrey DUBOIS	
Anouk PAOLOZZI-DABO <i>Abs</i>	
Guillaume GENRE	
Nicolas RENAUD <i>Abs</i>	
Mercédès FORGE	
Jean-Noël DESBOIS	
Alain LE GENTIL	
Gaëlle ESTAY	
Charles de KERSABIEC	
Jean-Luc BAHOLET	
Sylvie COSTES	
Catherine BAILHACHE	